

Inspection en vue de la certification à l'exportation

IE2_GR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

A renseigner par le demandeur				
Demande de certification à l'exportation vers un pays tiers				
de denrées animales ou d'origine animale		dánammás « produite » dans la rosta du document		
d'animaux et génétique		dénommés « produits » dans le reste du document		
A envoyer au n	A envoyer au moins 48h (jours ouvrés) avant départ du département signataire			
Renseignements				
Identification de l'exportateur	Nom: Téléphone: Fax: Adresse:			
Destination des produits				
Nature des produits				
Origine des produits ¹				
Visibilité des produits	Numéro d'agrément ou d'enregistrement de l'établissement : Personne à contacter de l'établissement : Date et heure de visibilité : Date d'expédition des marchandises :			
Certificat(s) à déposer ²	Nombre : Référence du (des) certificats si présent(s) sur Expadon :			
Numéro de référence de la commande				
Nombre de colis / de produits				
Poids				
Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus				

UE, pays tiers : joindre si possible les DVCE

² Joindre modèle du (des) certificats si non présents sur Expadon



Inspection en vue de la certification à l'exportation

IE2_GRV1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ET DE LA PEONE				
	Nom:			
Date :	Qualité du demandeur :	Signature :		
	Téléphone :			

Cadre réservé au service instructeur					
ı	Rapport	d'ins	spect	ion³	
Organisme d'inspection :				ction : Guide d'inspection « Certification sanitaire à ex et de produits des filières animales, destinés au pays-	
Références réglementaires :	10.0				
Code rural Art. L. 236-2					
sur les aliments pour animaux et les denrées a animaux,	alimentaires 'article 275-2	et aveo	les dis	effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation positions relatives à la santé animale et au bien-être des et relatif à la certification vétérinaire dans les échanges et à	
Points à contrôler	Constats ⁴		1	Observations	
Établissement d'origine agréé ou enregistré	CO	NC	SO		
Respect du délai de 48h					
Destination					
Indication des conditions de visibilité					
Modèle de certificat adéquat					
Renseignement du certificat					
Respect des conditions sanitaires					
Présence du DVCE					
Présence de pré-certificat					
Présence des documents complémentaires					
Contrôle physique des produits					
Évaluation globale					
Date de l'inspection :	Nom et signature de l'inspecteur :				
adre réservé au service instructeur					
	Dé	cisio	n⁵		
Délivrance du certificat		N°	N° certificat(s) :		
Refus de délivrance du certificat					

Lorsque la demande de certification est complète et recevable, le certificat d'exportation émis a valeur de rapport d'inspection CO: conforme NC: non-conforme SO: sans objet

Vous pouvez contester cette décision dans un délais de deux mois :

[•] soit par recours gracieux adressé à la direction départementale des services vétérinaires. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut, elle-même, être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants;

soit par recours contentieux devant le tribunal administratif.

Date :	Nom et signature :	
Notification au demandeur		
Date :	Référence	